

Règlement course connectée Trail'N Loue Challenge Crédit Agricole

ARTICLE 1 | CONCEPT. Le Trail'N Loue Challenge Crédit Agricole est une course connectée organisée par l'association Junior Conseil et les étudiants de troisième année de licence STAPS mention Management du Sport.

Le Trail'N Loue Challenge Crédit Agricole est une compétition sportive connectée et chronométrée permettant de réaliser les parcours du traditionnel Trail'N Loue (10 km, 18km et/ou 32km). L'ensemble des parcours seront balisés. Grâce à l'application Trail Aventures les participants doivent scanner les QR CODES placés au départ, à des points stratégiques et enfin à l'arrivée du parcours afin d'être classés.

ARTICLE 2 | LIEU ET DATES. L'événement se déroule à Mouthier-Haute-Pierre (25) sur la période du 16 Avril au 2 Mai 2021. L'ensemble des parcours seront sommairement balisés. Chaque inscrit devra suivre le balisage durant un des trois week-end de compétition :

- Samedi 16 & Dimanche 17 Avril 2021
- Samedi 23 & Dimanche 24 Avril 2021
- Samedi 1 & Dimanche 2 Mai 2021

ARTICLE 3 | INSCRIPTIONS. Les inscriptions sont ouvertes uniquement sur <https://www.njuko.net/trailnloue-2021>

Compétitions ouvertes à toutes personnes, homme et femme :

- Âgées de plus de 16 ans pour le Trail des Guilloux (10 km) : 6€ (dont 1€ de frais d'inscription)
- Âgées de plus de 18 ans pour le Trail des Sources (18 km) : 8€ (dont 1€ de frais d'inscription)
- Âgées de plus de 20 ans pour le Trail du Moine (32 km) : 10€ (dont 1€ de frais d'inscription)

Les inscriptions se feront par créneau de demi-journée (8h-12h / 13h-17h) dans la limite de 30 personnes. Le coureur devra prendre le départ de son parcours durant la demi-journée sélectionnée.

Lorsque son inscription est finalisée, le participant recevra un email confirmant son inscription. Une semaine avant le créneau choisi, un lien pour télécharger l'application smartphone (IOS ou Android), indispensable pour réaliser la course, lui sera transmis. L'installation et toutes les étapes d'utilisation lui seront également communiquées. Le coureur devra participer avec son smartphone. Une démonstration de l'application peut également être réalisée dès l'arrivée du coureur sur le site de l'évènement, avant son départ.

ARTICLE 4 | TEMPS DE COURSE. Toutes les données relatives à l'activité du coureur (distance parcourue et chronométrage) pendant l'événement sont enregistrées par l'application mobile. Ni l'association Junior Conseil, ni les étudiants de la promotion 2021 de L3 Management du Sport ne pourront être tenus responsables des problèmes techniques de l'appareil électronique personnel du coureur.

ARTICLE 5 | ASSURANCE. Le coureur participe au Trail'N Loue Challenge Crédit Agricole à ses propres risques sous son entière responsabilité. Il est conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et certifiée être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour participer. Il atteste être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. L'organisateur encourage tout participant à consulter, préalablement à sa participation à l'évènement, un médecin pour

vérifier son aptitude physique à sa participation. Le coureur s'engage à adapter son effort (vitesse, régularité et durée des périodes de récupération pendant l'effort) à sa condition physique.

Dans le même temps, et compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le coureur s'engage à :

- Ne pas présenter de symptômes de la COVID 19
- Ne pas être considéré comme « cas contact » le jour de l'épreuve
- Ne pas avoir présenté les derniers symptômes du COVID-19 dans les 14 derniers jours
- Ne pas avoir été testé positif dans les 14 jours précédents la course.

Ni l'association Junior Conseil, ni les étudiants de la promotion 2021 de L3 Management du Sport ne peuvent être tenus pour responsable pour quelques événements ou réclamations liés à la tenue de l'évènement (blessure, décès, dommages matériels/immatériels).

ARTICLE 6 | SECURITE, CODE DE LA ROUTE. Les coureurs emprunteront sur leur parcours des routes, des trottoirs, des chemins (qui les amèneront à évoluer près de la circulation, à traverser des routes, etc...), ouverts à la circulation, ainsi il sera de leur responsabilité de respecter le code de la route et ce même s'ils doivent stopper leur progression et perdre du temps.

ARTICLE 7 | ENGAGEMENT. Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit (exceptées décisions gouvernementales, voir article 10).

ARTICLE 8 | DEVELOPPEMENT DURABLE. Respectueuse de son environnement, l'association Junior Conseil s'engage en faveur du développement durable au travers de ses organisations. Ainsi chaque concurrent s'engage à ne pas jeter ses déchets et à respecter l'environnement dans lequel il évolue durant sa course.

ARTICLE 9 | DROIT A L'IMAGE. Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'association Junior Conseil (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 10 | MESURES GOUVERNEMENTALES. Le participant s'engage à respecter les mesures gouvernementales en vigueur au moment de sa participation notamment concernant les règles de distanciation sociales, des marquages au sol permettrons le respect de celles-ci. Le port du masque sera obligatoire sur la totalité du site de départ et d'arrivée. L'organisation mettra également à disposition des coureurs du gel hydroalcoolique.

ARTICLE 11 | CLASSEMENT & RECOMPENSES. Un classement sera publié sur l'application Trail Aventures sur la base des données enregistrées par l'appareil électronique personnel du coureur.

A l'issu des trois week-end de compétition, les trois premiers hommes et femmes de chaque course se verront remettre un lot podium. L'organisation se réserve le droit de demander la trace GPS des trois premiers coureurs de chaque course.

ARTICLE 12 | ENGAGEMENT. Le participant accepte sans réserve ledit règlement et s'engage à respecter toutes les consignes en vigueur au moment de l'évènement. Le participant s'engage également à prendre connaissance de la « charte éco-responsable du coureur connecté ».